

# LICENCE PRO COORDINATEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

· LICENCE PRO COORDINATEUR DES TEMPS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES DANS LES COLLECTIVITES TERRITORIALES

La licence professionnelle mention « Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle », parcours « coordinateur des temps périscolaires et extrascolaires dans les collectivités territoriales » est une licence mixte

## Horaires et sessions de formation (formation continue)

### Horaires :

13 h-20 h le mercredi  
8h-18h les jeudis et vendredis

### Sessions de formation :

Début de la formation : semaine du 12 septembre  
Fin de la formation : semaine du 10 juillet  
Réunion d'information en mai.

## Compte Personnel de Formation (CPF)

Cette formation est éligible au Compte Personnel de Formation (CPF).  
[Consultez les détails.](#)



Formation possible en alternance

## Infos clés et site web

### Lieu de la formation

- Campus Berges du Rhône (BDR)

### Public

### Niveau(x) de recrutement

- BAC+2

### Public ciblé

Selon le format choisi par les étudiant.es, deux cas publics sont concernés

### Durée de la formation

pour la formation continue : 402

### Discipline(s)

- Éducation Enseignement  
Formation E-learning

### Responsable(s) de la formation

[Rémi DESLYPER](#) et [Rachel GASPARINI](#) (ISPEF)

### Contact secrétariat

[lp.ispef@univ-lyon2.fr](mailto:lp.ispef@univ-lyon2.fr)

### Rythme

Horaires :  
13 h-20 h le mercredi

Accessible en alternance, cette formation vous permet de développer vos compétences tout en acquérant une solide expérience professionnelle.

8h-18h les jeudis et vendredis

### Sessions de formation :

Début de la formation : semaine du 12 septembre

Fin de la formation : semaine du 10 juillet

Réunion d'information en mai.

## Présentation

La licence professionnelle mention « Métiers de l'animation sociale, socio-éducative et socioculturelle », parcours « coordinateur des temps périscolaires et extrascolaires dans les collectivités territoriales » est une licence mixte (apports théoriques et apports pratiques) en un an, avec formation initiale, formation continue et contrats d'apprentissage. Cette licence donne l'équivalence du BAFD et du BPJEPS.

Cette formation a pour cible le personnel recruté par les services d'éducation des villes, travaillant déjà dans le champ du périscolaire et souhaitant acquérir une formation complémentaire théorique et professionnelle de façon à pouvoir accéder à des postes d'expertise et ou d'encadrement de niveau supérieur dans le domaine de l'éducation (directeur/coordonateur des activités périscolaires et extrascolaires, coordinateur du PEDT, cadre éducatif en charge des agents municipaux intervenant dans les écoles et les accueils de loisirs, responsable d'un service éducation/enfance jeunesse, agent de développement éducatif).

Cette licence permet également d'accéder à des postes de direction dans les accueils de loisirs du secteur associatif.

## Candidature

### Modalités de candidature

Les candidatures sont à déposer sur la plateforme [eCandidat](#) selon le [calendrier de candidature](#)

Dossier avec CV détaillé et lettre de motivation

## Et après ?

### Niveau de sortie

- Licence

### Coût de la formation

Le montant d'inscription à l'Université Lumière Lyon 2 est composé des droits d'inscription nationaux, plus la contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC). Plus d'informations sur cette [page](#).

## Activités visées / compétences attestées

- Mettre en œuvre de façon opérationnelle la politique éducative territoriale. Situer son rôle et sa mission au sein d'une organisation pour s'adapter et prendre des initiatives. Évaluer les actions éducatives mises en œuvre.
- Utiliser et expliciter les règles et règlements des accueils collectifs de mineurs. Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Concevoir, analyser et appliquer un budget.
- Gérer, organiser et développer une équipe d'intervenants dans le champ de l'animation. Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet.
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet, synthétiser ces données et les rédiger de façon claire et argumentée. Analyser des expériences menées à l'international et faire évoluer ses pratiques.

## Secteur(s) d'activités ou types d'emploi accessibles

- Directrice et directeur des activités périscolaires et extrascolaires pour le compte d'une association, une commune ou une communauté de communes
- Coordinatrice ou coordinateur des activités périscolaires et extrascolaires pour le compte d'une association, une commune ou une communauté de communes
- Coordinatrice ou coordinateur du projet éducatif territorial d'une commune ou d'une communauté de communes
- Agente ou agent de développement éducatif
- Responsable d'un secteur périscolaire et extrascolaire au sein d'une association d'éducation populaire
- Cadre éducatif (cat : A/B), en charge des agentes et agents municipaux intervenants dans les écoles, dans les accueils de loisirs
- Responsable d'un service éducation / enfance jeunesse d'une commune ou communauté de communes (taille inférieure ou égale à 25 000 habitants)